MAIRIE DE PARIS

Direction Générale des Services **P.V. N°01 XV 2016**

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT
LUNDI 1ER FEVRIER 2016

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, José BAGHDAD, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sylvie CEYRAC, Pierre CHARON, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, François-David CRAVENNE, Claude DARGENT, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Elisabeth de FRESQUET, Françoise DOROCQ, Marie-Caroline DOUCERE, Caroline DUC, Marc ESCLAPEZ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Maud GATEL, Gérard GAYET, Valérie GIOVANNUCCI, Anne HIDALGO, Jean-François LAMOUR, Ariane LAVERDANT, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Audrey LEVAVASSEUR, Jérôme LORIAU, Jean-François LOZIN, Youma-Aïcha MAIRE, Françoise MALASSIS, Hubert MARTINEZ, Jean-Baptiste MENGUY, Fabrice ORLANDI, Laurence PATRICE, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPE, Olivier RIGAUD, Alphée ROCHE-NOEL, Chantal ROLGEN, Isabelle ROY, Nicole SCHNEIDER, Florian SITBON, Anne TACHENE, Marie TOUBIANA, Dominique VERSINI et Yann WEHRLING.

Sont excusés :

Mesdames et Messieurs : Catherine BESSIS donne pouvoir à José BAGHDAD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE donne pouvoir à Franck LEFEVRE, Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE donne pouvoir à Alphée ROCHE-NOEL, Jean-Manuel HUE donne pouvoir à Claire de CLERMONT-TONNERRE, Shervin JANANI donne pouvoir à Ariane LAVERDANT, Anne-Claire TYSSANDIER donne pouvoir à Sylvie CEYRAC.

Est absent : Jean-Raymond DELMAS.

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Avant de commencer la séance, vous trouverez sur vos tables un livre de recettes réalisé par notre caisse des écoles, qui a été confectionné par les cantinières que nous avons tenu à valoriser, avec la photo d'une chef par recette, qui témoigne encore une fois de la qualité de notre service de restauration scolaire.

1. Désignation des secrétaires de séance.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD et Madame LAVERDANT (en l'absence de Monsieur JANANI) sont désignés secrétaires de séance.

2. Adoption des procès-verbaux des conseils d'arrondissement des 2 et 30 novembre 2015

Monsieur Le Maire : Monsieur DARGENT.
Monsieur DARGENT : Le procès-verbal de la séance du 30 novembre dernier retrace bien les propos que nous avions cru entendre de la part de Monsieur LAMOUR. Il dit, page 34 du procès-verbal : « Monsieur DARGENT, de l'autre côté de la rue Castagnary, nous sommes en train (puisque vous avez désormais, semble-t-il, envie de radoter régulièrement) de construire une maison de retraite. Allez vous inscrire tout de suite, ce ne sera pas mal. » Nous voudrions, Monsieur le Maire, réaffirmer ici que ces propos ne sont pas dignes du niveau de notre assemblée. D'autre part, il vous appartient, en vertu de l'article 15 de notre règlement intérieur, en cas de propos injurieux ou diffamatoires, de dresser un procès-verbal et de saisir immédiatement le Procureur de la République. Vous n'avez même pas le choix, c'est dans le règlement intérieur, Monsieur le Maire, et ce n'est pas une faculté, c'est une obligation. Surtout, nous voudrions ici signaler que Monsieur LAMOUR a une curieuse conception des équipements publics que sont les maisons de retraite, qui sont donc peuplées (à l'en croire) de personnes qui radotent. Je suis sûr que de nombreux résidents de ces équipements dans le XVe arrondissement, ainsi que leurs familles, vont apprendre avec surprise que c'est ainsi qu'un conseiller du XVe et député de la nation voit les maisons de retraite, et que cette opinion d'ailleurs semble partagée par les groupes de la majorité qui n'ont pas protesté, non plus que vous, Monsieur le Maire. Nous voulions réaffirmer ici que les élus de gauche de cette assemblée ont un trop grand respect pour cette composante de la population pour parler d'eux de cette façon.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT extrapole un tout petit peu par rapport à cet incident, qui fera l'objet d'une consultation de nos conseils juridiques pour savoir ce qu'il y a lieu de faire. Dans l'intervalle, nous prenons acte de votre déclaration, Monsieur DARGENT. Vous savez aussi que, lors des débats dans les assemblées, qu'il s'agisse du conseil d'arrondissement, du Conseil de Paris ou de l'Assemblée Nationale, ce sont des échanges qui peuvent parfois apparaître un peu vifs à certains, mais qui font partie du débat démocratique. Nous consulterons et nous vous donnerons les résultats de cette consultation.

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire : En ce qui concerne ce Conseil, je vous propose d'adopter une procédure d'urgence, car une délibération nouvelle nous est parvenue mercredi. Elle n'a pu être déposée dans l'envoi de l'ordre du jour, étant hors délai. Il s'agit de la DLH59. J'inscris donc ce point à l'ordre du jour pour examen par notre Conseil. **Monsieur BAGHDAD.**

Monsieur BAGHDAD : Nous sommes, bien entendu, favorables à l'inscription de cette délibération à l'ordre du jour de notre Conseil. Nous regrettons que vous n'en ayez pas profité, Monsieur le Maire, pour associer la question que nous vous avons communiquée, que vous avez considérée hors délai, certainement par rapport aux procédures habituelles. C'est une question que nous vous adressions sur un certain nombre d'éléments essentiels de réflexion et de débat sur le devenir de Paris, la réforme que nous pourrions avoir sur Paris. Je pense que cette assemblée aurait pu profiter de ces échanges pour alimenter les réflexions en cours et ouvrir un débat, sans forcément apporter toutes les réponses aujourd'hui, qui aurait pu nourrir les discussions à venir dans les différentes assemblées de Paris. Nous regrettons que vous n'ayez pas associé à cet ordre du jour complémentaire la question que nous avions soumise.

Monsieur le Maire : Vous avez débordé largement le point qui était à l'ordre du jour dans la procédure d'urgence. Si vous le permettez, je vais d'abord faire adopter la procédure d'urgence pour le DLH59.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je vais répondre à votre interpellation sur cette question orale, portant sur l'évolution du statut de Paris, que vous nous avez faite parvenir le 27 janvier en fin de matinée. Il est vrai que cette question est arrivée hors délai, puisque notre règlement intérieur (qui reprend d'ailleurs celui du Conseil de Paris) dispose dans son article 25 que les questions orales destinées à être posées, au maire d'arrondissement en séance sont déposées par voie électronique au moins cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion du conseil

d'arrondissement. Cette question aurait dû être adressée au moins vingt-quatre heures plus tôt, soit mardi midi. Pour aller un peu plus loin et répondre à votre interpellation, lundi dernier, le premier adjoint à la Maire de Paris nous a adressé un message dans lequel il nous annonçait le dépôt de trois vœux portant sur l'évolution du statut de Paris lors de la séance du prochain Conseil de Paris, qui aura lieu dans une quinzaine de jours. Il nous demandait de débattre de cette question en conseil d'arrondissement et nous informait de l'arrivée imminente d'une note pouvant servir de support à un éventuel débat. La brièveté des délais impartis (pour ne pas dire la précipitation), sur un sujet aussi considérable que la révision du statut de Paris, nous a amenés à ne pas suivre cette proposition, d'autant plus qu'il s'agissait d'une proposition de débat sans vote et sans même que nous soyons saisis des trois vœux annoncés pour le Conseil de Paris. Cela signifie que le conseil d'arrondissement n'était pas jugé suffisamment important, sans doute, aux yeux de la Mairie de Paris pour que les vœux qui seront soumis aux conseillers de Paris le soient aussi dans les conseils d'arrondissement. Sur quoi aurait porté notre débat ? Sur une note de synthèse qui faisait un état de ces vœux, mais sans que nous ayons les vœux précis. Ça me paraissait un peu flou. D'autant plus que cette note de synthèse reprenait les conclusions d'un groupe de travail réuni cet automne (il y a eu trois réunions) avec les maires d'arrondissements et les groupes, principalement de la majorité municipale d'ailleurs, le groupe auquel j'appartiens ayant refusé de siéger compte tenu des conditions et de la précipitation dans lesquelles cette réforme est proposée. N'oublions pas qu'elle a été initiée par un vœu déposé sur table au début de l'une des séances du Conseil de Paris. Un débat sans vote, sans nous donner connaissance des trois vœux de l'exécutif (dont nous n'avons toujours pas connaissance d'ailleurs, pas plus moi en tant que maire que vous en tant qu'élus d'arrondissement), ne nous paraissait pas être une bonne méthode, d'autant plus que je me pose la question de l'urgence à délibérer alors qu'il y a de graves problèmes qui concernent notre ville et notre pays, et sur lesquels il nous faut nous concentrer totalement. Nous allons rentrer dans un débat certainement pas consensuel, bien au contraire, qui va nous amener à nous diviser, à nous déchirer au moment où, peut-être, il serait plutôt nécessaire de nous rassembler pour faire face aux événements et aux épreuves que nous avons à surmonter. De plus, le temps imparti (pour répondre un peu plus à votre interpellation) à l'examen des questions orales dans les conseils d'arrondissement est strictement limité. Nous aurions eu très peu de temps pour débattre. Comment traiter un sujet de cette nature en quelques minutes ? Ça paraissait audacieux, pour ne pas dire plus. Voilà ce que je peux répondre dans un premier temps, assez rapidement, sur cette question, dont le législateur se saisira puisqu'il s'agit d'une réforme législative et qui n'est pas du domaine et du ressort de la Ville, même s'il est normal que la Ville en débatte. Je pense qu'il faut donner du temps au temps et que nous devons

nous donner le temps de la réflexion, du dialogue, pour ne pas bâcler un débat sur une réforme qui ne doit pas être décidée dans la précipitation.

Concernant notre ordre du jour, je voulais également dire qu'à la demande de la Maire de Paris, la délibération DLH37, sur le square du Clos Feuquières, a été retirée de notre ordre du jour. Madame KOMITES m'a fait savoir que le projet initial n'avait plus lieu d'être en l'état, car ce square est l'objet d'un projet du budget participatif et qu'un nouveau projet sera élaboré en concertation avec la mairie d'arrondissement. Le groupe Les Républicains m'a fait savoir qu'il retirait le vœu rattaché à la délibération DLH37 relatif à la mise en œuvre du projet de rénovation du square du Clos Feuquières adopté dans le cadre du budget participatif.

3. Adoption du PV du *CA CICA*

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Communication sur l'activité du Conseil des aînés

Monsieur le Maire : Madame SCHNEIDER
Madame SCHNEIDER : Le Conseil des aînés du XVe a été créé par délibération du Conseil d'arrondissement le 12 mai 2014 et compte vingt-six membres. Les membres du Conseil des aînés se répartissent en trois collèges : un collège de quinze habitants tirés au sort, plus cinq remplaçants ; un collège de six élus désignés par vote au Conseil d'arrondissement, dont un de l'opposition ; un collège de cinq représentants associatifs ou institutionnels désignés par le Maire et ayant une activité en direction des aînés.

Le Conseil des aînés s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2015. Lors de notre première réunion, il avait été demandé à chaque conseiller qui le souhaite de nous faire part de ses préoccupations et de son désir de voir traités certains sujets de réflexion en priorité. Deux thèmes sont retenus : tout d'abord, l'isolement des personnes âgées et comment pallier ce problème. Nous rappelons la création récente par la mairie du XVe du Conseil des gardiens et l'importance que celui-ci peut avoir. En effet, les gardiens d'immeubles sont en contact étroit avec les résidents et semblent être la porte d'entrée pour localiser et contacter les personnes isolées ou en grandes difficultés. Diverses idées sont proposées. Une surveillance et une action de voisinage seraient souhaitables, mais pas forcément bien vécues par tous. Faire appel aux commerçants, médecins, pharmaciens et autres intervenants du quotidien : nous nous heurtons souvent au secret professionnel. Une suggestion est faite : la création d'un fascicule à laisser dans les salles d'attente ou les pharmacies, avec les coordonnées des organismes sociaux, ainsi que tous les numéros de téléphone à connaître en cas

de problème. Sur simple signalement, les équipes du CLIC se déplacent pour évaluer la situation et déclencher, si nécessaire, le réseau santé-gérontologie appuyé par les Petits Frères des Pauvres, qui ne se substituent pas aux services sociaux, mais viennent en complément, avec un nombre important de bénévoles. Pour continuer sur l'isolement, Madame AZZERAT nous fait part de la création de cyclo-pousse au service des résidences pour séniors du groupe AREFO : l'utilisation est pratique et le prix des courses tout à fait à la portée des séniors. A l'unanimité, l'idée est jugée très intéressante et à creuser.

La réunion de travail qui a précédé le deuxième Conseil des aînés nous a permis de constater que le cyclo-pousse couvre plusieurs domaines importants pour les séniors : aide aux personnes âgées pour leurs déplacements de proximité ; transport économique, écologique, sécurisé ; peu de marche à faire pour les personnes en difficulté, puisque le cyclo-pousse vient chercher les personnes et les ramène devant leur domicile ; lutte contre l'isolement des personnes âgées puisque cela permet de sortir plus facilement de chez soi ; développement d'un lien intergénérationnel d'entraide ; favorisation du maintien à domicile. Après avoir pris différents avis, la réalisation paraît très complexe, mais démarrer l'utilisation d'un cyclo-pousse sur le XVe pendant seulement un trimestre pourrait être une belle innovation pour nos séniors. On pourrait ensuite laisser vivre le projet, peut-être à une plus grande échelle.

Pour aborder le second thème de réflexion et revenir sur la propreté des trottoirs et des rues, nous signalons déjà que le XVe est en sous-effectif et que les critères de nettoyage peuvent varier entre deux fois par semaine et tous les jours, selon l'importance des immeubles. Le XVe compte trois grands secteurs, avec 264 éboueurs et 40 surveillants.

Pour le troisième Conseil des aînés, un seul sujet était à l'ordre du jour : qu'est-ce que la vieillesse ? Bien qu'on vieillisse comme on a vécu, paraît-il, c'est peut-être le moment de réfléchir à notre façon d'aborder la vie, avec la nécessité d'apprendre à redéfinir les priorités, les investir et s'adapter. Il ne faut pas non plus placer la barre trop haut pour ne pas se mettre en état d'échec. L'important, pour les personnes âgées, est de se sentir utiles et le contexte de la famille, les petits-enfants, mais aussi le bénévolat peuvent donner un sens à la vie de tous les jours. Prévoir, prévenir, soigner, bouger, échanger, sortir demandent souvent un effort important, mais se retirer chaque jour un peu plus du monde extérieur, c'est perdre lentement son autonomie et accélérer le processus de vieillissement. Il y eut beaucoup de questions et des remerciements chaleureux pour le Docteur RIBEAUCOUP qui a su faire une intervention simple et accessible à tous.

Pour notre dernier rendez-vous, j'ai laissé la parole aux membres du Conseil. Nous faisons ensemble le bilan de l'année, en revenant sur les différents sujets abordés. Comment lutter contre la précarité et la solitude des personnes âgées ? Le plan MONALISA (Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées) se met en place actuellement sur le XVe et répond à notre préoccupation première. Cette démarche collaborative vise à encourager la participation des citoyens et des acteurs locaux volontaires pour développer la création de liens sociaux de proximité. Le cyclo-pousse est encore à l'ordre du jour. Pour faire un bilan de cette année, la constante et le fil de réflexion de nos réunions ont été l'isolement et la solitude. Pourtant, nous avons déjà un grand nombre de solutions à proposer et dans tous les domaines. Des projets importants sont en cours de réalisation, nous savons faire. Il faut seulement que l'information circule et le plus largement possible, d'ailleurs MONALISA devrait nous apporter une grande partie des solutions aux problèmes rencontrés. Si je devais trouver un seul mot pour conclure, mais aussi pour préparer l'année qui s'annonce, ce serait : communication.

Monsieur le Maire : Merci pour cette communication, qui témoigne de l'intérêt que notre Conseil d'arrondissement porte au sort des aînés, et pour cette très bonne proposition que vous avez rapportée.

5. Communication sur le Conseil des gardiens

Monsieur Le Maire : Madame CEYRAC.
Madame CEYRAC : Le Conseil des gardiens est composé de trois collèges : quinze gardiens titulaires, six élus (Claire de CLERMONT-TONNERRE, Jean-Yves PINET, Hubert MARTINEZ, Maud GATEL, José BAGHDAD et moi-même qui en assure la présidence), et de cinq personnalités qualifiées (trois représentants des bailleurs sociaux Paris Habitat, Immobilière 3F, Toit et joie ; un représentant du syndicat de copropriété Loiselet ; et un représentant de l'école des gardiens Egérie). Les gardiens ont été sélectionnés après appel à candidatures. Nous avons reçu vingt candidatures. Le 17 février 2015, il a été procédé à un tirage au sort : quinze titulaires et cinq suppléants ont été retenus.

Le Conseil des gardiens s'est réuni trois fois. Le premier Conseil a eu lieu le 24 mars 2015. Il avait été demandé aux gardiens de proposer les sujets qui les intéressaient plus particulièrement. Trois sujets ont été abordés : la sécurité, la propreté et le vivre-ensemble. Sur la sécurité, mon collègue Hubert MARTINEZ a fait le point sur les très nombreux problèmes de troubles du voisinage, des regroupements de jeunes, des vols et cambriolages par ruse, plus particulièrement auprès des personnes âgées (vols par fausse qualité, faux policiers, faux relevés de compteurs EDF). Sur la propreté, mon collègue Jean-

Yves PINET a présenté globalement le service de la propreté du XVe et a fait remarquer qu'il existe une nette différence dans les immeubles ayant un gardien. Il a évoqué le problème des encombrants et a demandé que des affiches soient posées dans les immeubles, rappelant le numéro d'appel 3975. Ils ont aussi évoqué les problèmes provoqués par les déjections canines, les mégots de cigarettes jetés par terre et la fouille des poubelles, mais aussi le passage tardif et irrégulier du ramassage des poubelles. Ce dernier point pose plus particulièrement un problème dans les immeubles où c'est une entreprise qui sort et rentre les containers, et se trouve obligée de rester souvent tard le soir. Le sujet de la propreté sera le sujet du prochain Conseil des gardiens, le 3 février prochain, où seront présentés tous les acteurs de la propreté du XVe. Autre sujet abordé lors de ce premier Conseil : le vivre-ensemble, pour prévenir l'isolement de certaines personnes, souvent âgées, afin que soit mis en place un accompagnement adapté (visites, aide à domicile, ma collègue Nicole SCHNEIDER vient d'en parler). Concernant la Fête des Voisins, la Mairie du XVe a rappelé qu'elle mettait à disposition du matériel (nappes, verres, ballons, t-shirts siglés). Pour les nouveaux arrivants, la Mairie du XVe organise chaque année un forum des nouveaux arrivants et les gardiens souhaitent en être informés.

Le deuxième Conseil des gardiens s'est tenu le 16 juin 2015. Il était consacré à tous les problèmes liés à la distribution du courrier et des paquets. Nous avons reçu la directrice de la plateforme de distribution du courrier de Paris XVe, le chef de projet qualité et responsable de la communication, ainsi que le responsable du courrier, le directeur adjoint et la responsable commerciale de la Poste du XVe, et ils ont eu beaucoup de questions. Dans un premier temps, la réorganisation de la plateforme courrier du XVe a été présentée, ce qui provoque des changements de créneaux horaires de livraison et des changements de facteurs. Il y a eu aussi beaucoup d'échanges sur les pass « vigik » ou bips d'accès d'immeubles. La distribution intempestive de tracts et autres dans les immeubles est le fait de sociétés totalement extérieures à la Poste. La Poste n'est plus le seul opérateur dans le cadre de la libre concurrence et l'accessibilité doit donc être donnée à divers opérateurs. Beaucoup d'échanges ont porté sur la livraison des colis, qui sont de plus en plus nombreux à cause des achats sur internet. Il arrive souvent que les colis soient déposés dans le hall, par terre, aux heures où les gardiens ne sont pas de service. Ils peuvent donc être volés et les gardiens mis en cause par les destinataires. A l'issue de ce deuxième Conseil, la directrice a proposé une visite de la plateforme de distribution du courrier du XVe, passage Bourseul.

Le troisième Conseil des gardiens s'est tenu le 5 novembre dernier. Le thème retenu était le voisinage, qui est le deuxième motif de réclamation à la Mairie,

après la propreté. Hubert MARTINEZ a rappelé qu'environ un tiers des plaintes ne sont pas fondées et que, souvent, la personne qui se plaint en est la source. Il faut plusieurs témoignages concordants pour être sûr que les problèmes signalés sont avérés. Nous avons ensuite abordé les problèmes de voisinage liés à des troubles de la santé mentale, avec la présence de la déléguée de l'UNAFAM du XVe et de la coordinatrice Paris-Sud pour la mission santé mentale. Ces troubles peuvent amener des résidents à entendre des bruits, des voix, etc., mais ils peuvent aussi être atteints par le syndrome de Diogène, avec un entassement compulsif dans l'appartement, ne laissant plus de place disponible et empêchant toute personne d'y entrer. C'est toujours très dérangeant et très inquiétant pour le voisinage, surtout si l'appartement a le gaz ou comporte des fuites d'eau car on ne peut plus entrer dans le logement. Le Conseil de la santé mentale a proposé une formation pour détecter les personnes en souffrance psychique, souvent à l'origine de problèmes de voisinage, et savoir que faire dans ces cas-là. Les gardiens n'ont cependant pas souhaité répondre positivement à cette proposition. A la fin de la réunion, nous avons accueilli Atanase PERIFAN, créateur de la Fête des Voisins et de Voisins Solidaires. Il a rappelé le rôle essentiel des gardiens qui, par leur présence, apportent du lien social et humain dans les immeubles. Il a répété qu'il fallait protéger cette profession et valoriser son rôle très important. Enfin, à l'issue de ce Conseil, nous avons remis à chaque gardien le diplôme d'ange-gardien du XVe, pour leur implication quotidienne au service du mieux vivre dans le XVe, décerné par Philippe GOUJON et Atanase PERIFAN.

Outre ces trois Conseils, nous avons organisé, comme cela avait été proposé, une visite du centre de distribution du courrier du XVe à la Poste, rue d'Alleray, le jeudi 7 janvier à 7 heures du matin. La visite fut très intéressante. Parmi la douzaine de gardiens présents, certains ont retrouvé leur facteur habituel, renforçant ainsi leurs liens. Autour d'un petit-déjeuner, les gardiens ont pu échanger sur les nouvelles propositions de La Poste, qui est en pleine mutation. Une visite du centre de tri ultramoderne de Wissous est maintenant proposée et nous étudions la possibilité pour les gardiens de se libérer et de s'y rendre.

Le prochain Conseil des gardiens aura lieu cette semaine, le 3 février, et sera exclusivement consacré à la propreté qui pose beaucoup de questions.

En conclusion, le conseil des gardiens est composé de gardiens très motivés, qui se retrouvent avec plaisir et participent activement au Conseil. Ils ont un métier difficile, car ils sont souvent les premiers interlocuteurs qui reçoivent les plaintes des locataires, même s'ils ne sont pas directement concernés. Ils participent au bien-vivre ensemble et rendent de multiples petits services au-delà de leurs missions. Je tiens à les remercier de leur implication.

Monsieur le Maire : Merci pour ce rapport, c'est une initiative originale de notre arrondissement.

6. **2016 DLH 37 – Square du Clos-Feuquières 12 rue du Clos Feuquières (15e). Démolition d'un local. Autorisation d'urbanisme : Retirée de l'ordre du jour.**

7. **- 2016 DVD 16 – Parcs de stationnement – Mairie du 15ème et rues du 15ème – Principe de délégation de service public pour leur exploitation et leur modernisation.**

Monsieur le Maire : Dans la mesure où un vœu, rattaché à ce projet de délibération va être présenté par Madame LESENS, je vous propose de commencer par la présentation de celui-ci. **Madame LESENS.**

Madame LESENS : Bonsoir, chers collègues, Monsieur le Maire, ce vœu porte sur l'un des freins majeurs au développement du vélo dans Paris, comme ailleurs : la question du stationnement, que ce soit la nuit, au domicile, ou durant la journée, si l'on doit, par exemple, rester longtemps sur le lieu de travail.

Nous constatons que le vélo prend beaucoup d'ampleur : tout le monde devrait s'en féliciter, sachant que la Ville souhaite d'ailleurs accompagner ce mouvement et surtout ne pas le freiner.

Il se trouve qu'un certain nombre de parkings pour véhicules motorisés en service ne sont pas vraiment complets, comme ils le disent volontiers eux-mêmes. Tel est notamment le cas du parking dont nous parlons ce soir : celui de la Mairie.

Il se trouve également que le gestionnaire du parking en construction rue Frémicourt, à l'inverse, ne semble pas craindre de ne pas être complet, paraissant tout à fait rassuré sur la question. Pourtant, il a spontanément décidé de réserver des places de stationnement pour les vélos.

Nous constatons aussi que les budgets sont en baisse pour un certain nombre de missions, notamment celle consistant à accompagner le développement souhaité du vélo : nous proposons donc, Monsieur LAMOUR, Monsieur GOUJON et moi-même, que nous ne rations pas les occasions qui se présentent en la matière.

C'est pourquoi nous proposons de rappeler aux gestionnaires de parkings qu'ils peuvent accueillir des vélos.

Ceci étant, n'ayant pas réalisé d'études scientifiques, ni statistiques, nous ne savons pas combien de places il faudrait qu'ils prévoient. Nous pouvons nous en remettre à leur sagesse avisée sur le fait d'avoir une démarche empirique : si une vingtaine de places de vélos était accueillie dans chaque parking, sachant qu'une place de voiture correspond à sept places de vélos, cela correspondrait à l'espace qu'occuperaient trois voitures.

Monsieur le Maire : Je vous remercie pour la présentation de ce vœu. Qui souhaite intervenir ? **Monsieur DARGENT.**

Monsieur DARGENT : J'ai pris connaissance avec une certaine surprise de ce vœu, cosigné par vous-même, Monsieur le Maire, Monsieur LAMOUR et Madame LESENS, dans la mesure où ce qui est réclamé existe déjà.

Comme l'indiquent les documents joints au projet de délibération - exposé des motifs et rapport de présentation - cette consultation, s'agissant du parc de stationnement, comporte évidemment des prescriptions en faveur des deux-roues, et donc des vélos, avec un programme habituel, déjà appliqué à de nombreuses reprises, intégrant des tarifs spécifiques, un stationnement dans des zones spécifiques et un aménagement spécifique pour un accès adapté.

Les prescriptions municipales liées aux vélos, comme aux motos, sont systématisées depuis plusieurs années, lors des renouvellements des contrats ou des délégations de service public.

Cela semble ignoré dans cette assemblée mais s'agissant du parc de stationnement de la Mairie du 15ème, il existe déjà un tarif d'abonnement spécifique dédié aux vélos. Je peux vous le donner : l'abonnement mensuel coûte 10 euros, l'abonnement trimestriel coûte 25 euros et l'abonnement annuel coûte 75 euros. De même, des places aménagées existent déjà, sans qu'une utilisation effective soit encore constatée.

Telle est la réponse qui nous a été faite, lorsque nous nous sommes enquis de cette question.

Il n'existe donc, d'ores et déjà, aucune difficulté pour que les vélos puissent séjourner dans ce parc et de toute façon, l'appel d'offres qui nous est fourni prévoit déjà cette possibilité.

Ce vœu, quoique plein de bonnes intentions, est donc absolument sans objet : telle est la raison pour laquelle nous vous proposons de le retirer, dans la mesure où il ne fait pas vraiment sens que de souhaiter des éléments déjà existants.

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à Madame LESENS, à qui l'on propose un retrait du vœu. **Madame LESENS.**

Madame LESENS : S'il y avait lieu de retirer ce voeu, je serais ravie de le faire mais à aucun moment, je n'ai trouvé le mot « vélo » dans la délibération. Le mot « deux-roues » y figure mais il fait référence aux motos, aux mobylettes, et non aux bicyclettes.

Par ailleurs, j'ai tout de même été vérifier ce qu'il en était et suis allée rencontrer les gardiens de ces parkings. Je me suis rendue au parking de la Mairie, au parking situé en face de l'hôpital Georges Pompidou, et j'ai également été en contact avec le responsable technique du parc Frémicourt. J'ai demandé si je pouvais garer mon vélo et, le cas échéant, combien cela me coûterait : l'on m'a répondu « non », tout simplement.

Je suis très contente si je me trompe mais apparemment, cela n'est pas encore réellement rentré dans les mœurs.

En revanche, il est tout à fait exact que nous en avions entendu parler, dans le temps : je m'en souviens.

Monsieur le Maire : Je pense qu'il peut exister un hiatus entre les prescriptions réglementaires et la réalité du terrain. Telle est la raison pour laquelle ce vœu attire l'attention sur le fait qu'en réalité, cela ne fonctionne pas.

Pour être, moi aussi, un utilisateur de ce parking, je constate bien qu'il ne s'y trouve pas de vélo. Quand on parle de « deux -roues », certes, on constate la présence de motos - des motos y sont d'ailleurs stationnées - mais il ne s'y trouve pas d'emplacement, sécurisé de surcroît, pour les bicyclettes. Des places y sont aménagées pour les « deux-roues » - je crois d'ailleurs que deux ou trois motos stationnent dans ce parking - mais il ne s'y trouve aucun vélo.

Je pense qu'il faut que la Ville renforce ses exigences auprès des concessionnaires qui, peut-être, n'appliquent pas la convention de façon très engageante vis-à-vis du vélo.

Monsieur LEFEVRE, pour une réponse en tant qu'adjoint, ou plutôt en tant que Conseiller délégué ?

Monsieur LEFEVRE : Merci, Monsieur le Maire. Je souhaitais simplement faire une remarque : le cahier des charges, qui stipule que l'exploitant sera tenu à une modernisation et à une mise aux normes du parking, ne stipule pas qu'il figure un pourcentage minimum de places pour les véhicules électriques : je trouve cela regrettable.

Monsieur le Maire : Il s'agit d'un autre sujet, mais nous ferons un autre vœu, lors de la prochaine séance, pour les véhicules électriques [rires].

Quoi qu'il en soit, s'agissant des vélos, je pense qu'il est opportun de maintenir le vœu, comme l'a rappelé Madame LESENS, dans la mesure où cela permet d'insister sur la petite distorsion existante entre la réalité et la théorie.

Je soumets donc ce vœu au vote du Conseil. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Je soumets maintenant au vote du Conseil le projet de délibération 2016 DVD 16. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Unanimité.

8. 2016 DU 54 - Substitution de la dénomination de la dénomination « Pont de Grenelle-Cadets de Saumur » à celle de « Pont de Grenelle »

Monsieur Le Maire : Madame de CLERMONT-TONERRE.
Madame de CLERMONT-TONNERRE : Il nous est proposé ce soir d'honorer les Cadets de Saumur en dénommant le Pont de Grenelle : Pont de Grenelle-Cadets de Saumur. J'imagine, Monsieur le Maire, que vous aurez à cœur d'évoquer, dans quelques minutes, l'héroïsme de ces élèves officiers de l'école de cavalerie de Saumur. Auparavant, compte tenu du lieu qui a été retenu pour cet hommage, il me semble intéressant de rappeler que le Pont de Grenelle que nous connaissons, qui relie Beaugrenelle à la Maison de la Radio, est en fait le troisième Pont de Grenelle. Le premier pont, réalisé en 1827 à l'initiative des promoteurs du quartier de Beaugrenelle Jean-Léonard VIOLET et Alphonse LETELLIER, était alors situé en-dehors de Paris. Sa traversée donnait lieu à un droit de péage pour les piétons comme pour les voitures à cheval, et même pour les animaux. Ce premier pont en bois s'étant affaissé en 1873 sous l'effet de l'augmentation de sa fréquentation, il fut reconstruit en fonte en 1874, sur des piles de six arches,

et inspira de nombreux artistes. Il fut, entre autres, peint par GAUGIN en 1875 et par SIGNAC en 1927. Ce deuxième pont ayant, au fil des décennies, souffert des outrages du temps, et se révélant d'une insuffisance manifeste en raison du développement du trafic routier et fluvial, il fut décidé de le remplacer dans le cadre de l'aménagement du front de Seine. Le pont métallique que nous connaissons aujourd'hui a été construit entre 1966 et 1968. Avec ses deux cents mètres de long et ses trente mètres de large, il franchit les deux bras de la Seine, en traversant l'île aux Cygnes en amont de la pointe où fut érigée en 1889 la Statue de la Liberté.

Si je me réjouis que le Pont de Grenelle ait été choisi pour rendre hommage aux Cadets de Saumur, je rappelle que, sur votre proposition, Monsieur le Maire, notre assemblée a également décidé d'honorer le Général Alain de BOISSIEU, qui fut, lui aussi, formé à l'école d'application de la cavalerie de Saumur. Notre Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris ont ainsi voté une délibération en 2014 afin que le nom de cette grande figure de la résistance soit donné à la voie nouvelle qui borde le Ministère de la Défense. Si les plaques ont bien été posées, il me semble que la personnalité de ce compagnon de la libération mériterait la tenue d'une belle cérémonie pour marquer cet hommage.

Monsieur le Maire : Vous avez absolument raison, nous allons rappeler cela à la Ville. L'absence de notre collègue, Jean-Manuel HUE, qui est en déplacement professionnel, va me contraindre à répondre à sa place sur cette interpellation. La délibération que nous examinons ce soir s'inscrit dans le cadre du parcours de mémoire que nous traçons avec mon adjoint, Jean-Manuel HUE, afin que l'histoire parle aux jeunes générations au travers des noms de rue et des plaques commémoratives du XVe. Notre devoir de mémoire est impérieux, tant vis-à-vis des victimes de la barbarie nazie que de ceux qui, dans la terrible nuit de l'occupation, refusèrent d'abdiquer leur liberté et leur conscience, et firent briller la lumière de l'espoir. Sans doute les Cadets de Saumur furent-ils parmi les premiers à incarner cet esprit de résistance en décidant de désobéir à l'ordre qui leur était donné de se rendre, pour défendre au péril de leur vie la vraie France, la France éternelle, comme l'appelait le Général de GAULLE, et pourtant, aucun de ces soldats n'entendit l'appel radiophonique du 18 juin. Avant même que ne soit signée, le 22 juin, la honteuse capitulation de Rethondes, les Cadets de Saumur refusèrent de rendre les armes. Privés d'information, ignorant que les réfugiés qu'ils voyaient courir vers la Loire étaient tout ce qu'il restait de l'armée française, ils étaient convaincus que leur résistance acharnée laisserait aux renforts le temps d'arriver pour défaire l'ennemi. Des renforts, il n'y en eut jamais. Refusant « l'étrange défaite », si bien analysée par Marc BLOCH, les sept cent quatre-vingt-dix élèves de l'Ecole de Cavalerie de Saumur, placés sous le commandement du Colonel MICHON, rejoints par trois cent cinquante soldats de

divers centres d'instruction de la région, une compagnie de deux cents fantassins du XIIIe régiment de tirailleurs algériens, une poignée de cavaliers intrépides du XIXe régiment de dragons, le groupe franc motorisé du capitaine de NEUZECHE, l'escadron de reconnaissance du capitaine GOBBE, un bataillon d'infanterie de l'Ecole de Saint-Maixent, et même des pompiers de Paris s'apprêtèrent alors à combattre. Avec enthousiasme et en toute connaissance de cause, ces jeunes acceptèrent le sacrifice suprême parce qu'ils plaçaient l'honneur de la France au-dessus de la valeur de leur propre vie. Ils étaient un peu plus de deux mille, équipés d'armes vétustes et en nombre insuffisant : dix-huit canons, quatorze chars pour défendre une ligne de front de quarante kilomètres contre la progression fulgurante de quarante mille Allemands aguerris, parfaitement équipés, appuyés par cent cinquante blindés et trois cents pièces d'artillerie, et soutenus par la Luftwaffe. La première division allemande de cavalerie (la seule de l'armée allemande), forte de l'appui de troupes presque vingt fois plus nombreuses, s'apprêtait à investir Saumur, s'attendant à ne rencontrer aucune contre-offensive. Aussi, la résistance des Cadets de Saumur prit-elle les Allemands par surprise et leur fit croire qu'une armée nombreuse tenait la ville. Pendant trois jours et trois nuits, du 17 au 20 juin, le courage indomptable des Cadets mit en échec l'avancée de l'ennemi, au point que les archives militaires allemandes les décrivent en des termes absolument uniques, je cite : *« La vaillance des élèves de l'Ecole de Cavalerie de Saumur, ainsi que de ceux de Saint-Maixent, s'accrochant pendant plusieurs jours dans une situation sans espoir restera un acte glorieux auquel notre division a rendu hommage. »* A l'issue des combats, en effet, leur héroïsme impressionna à ce point la Wehrmacht, tant leur audace forçait l'admiration, surtout qu'ils continuaient à combattre dans une situation totalement désespérée, qu'il fut décidé que les survivants prisonniers seraient libérés au titre d'une mesure de clémence exceptionnelle, pour saluer la haute tenue du combat. C'est un geste de fraternité d'armes, un geste de cavalerie. Nous aurions été gênés de garder prisonniers ceux qui nous avaient donné une si belle démonstration de leur tradition, la même tradition que la nôtre », proclama le Général FELDT, commandant la première division de cavalerie allemande. Celui-ci leur accorda même quarante-huit heures pour franchir la ligne de démarcation. Là, ils assistèrent à un spectacle étonnant et unique au cours de cette dramatique campagne de France : le piquet de garde de la Wehrmacht se figea au garde-à-vous pour leur rendre les honneurs militaires, livrant alors le passage aux premiers soldats de la France libre. En effet, beaucoup d'entre eux rejoignirent la résistance et participèrent aux combats de la libération.

L'an dernier, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de cette épopée héroïque, j'ai souhaité que le Pont de Grenelle rappelle ce premier acte de la résistance française en prenant le nom de « Pont de Grenelle et des Cadets de

Saumur », vœu voté à l'unanimité par le Conseil de Paris. Cette demande ancienne de l'Ecole de Cavalerie, soutenue par l'association Saumur installée dans le XVe, trouve son aboutissement dans la délibération présentée ce soir. Je salue d'ailleurs la présence parmi nous d'Anne-Guillaume SERRE, président de l'Association nationale des officiers de réserve de l'armée blindée et de la cavalerie, et de son vice-président Vincent DECHIN. Nous devrions d'ailleurs avoir l'honneur d'accueillir les quatre derniers survivants de ces combats lors du baptême du pont, prévu le 18 juin et auquel vous êtes bien sûr tous conviés, et qui évoquera une reconstitution historique.

L'hommage que nous rendons aujourd'hui aux cadets de Saumur prend un sens symbolique, tout particulièrement à Paris. Le premier acte de résistance d'un régiment de cavalerie, initié en juin 1940 à Saumur, trouve en quelque sorte son aboutissement dans la libération de la capitale par une autre unité de cavalerie, la deuxième DB du Général LECLERC, quatre ans plus tard. En prenant cette dénomination, le Pont de Grenelle achèvera ainsi la consécration symbolique des principaux ponts du XVe à la résurrection française, puisqu'il se situe entre le Pont de Bir-Hakeim, qui commémore la première victoire des Forces Françaises Libres contre l'Afrika Korps au printemps 1942, permettant aux Britanniques de triompher à El Alamein, et le Pont du Garigliano, en mémoire de la victoire du Général JUIN au printemps 1944 qui ouvrit la route de Rome et joua un rôle décisif dans la marche triomphale des alliés. Dans la période que nous traversons, où de nouveaux ennemis veulent nous arracher notre liberté, il est impérieux de rendre hommage à ceux qui l'ont défendue et sauvée, souvent en se sacrifiant. Les paroles prophétiques de leur colonel, à la veille de l'engagement, résonnent encore fièrement : « Messieurs, vous êtes une génération de sacrifiés. Demain, vous serez tous morts. La cavalerie, c'est l'arme du sacrifice. Nous résisterons sans esprit de recul et votre devoir de cavaliers et de futurs officiers exige l'acceptation du sacrifice total. » Les passants et visiteurs qui traverseront désormais ce pont pourront ainsi se remémorer ceux qui surent, par leur dévouement à la patrie et leur sens inconditionnel du devoir, rendre son honneur puis sa liberté à notre pays.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

9. 2016 DJS 107 – Paris Jeunes Vacances – Poursuite du dispositif

10. 2016 DFPE 9 - Création de quatre crèches collectives - Demande de subvention de 3 590 400 euros avec convention à la Caisse d'allocations familiales de Paris

Monsieur Le Maire : Monsieur ROCHE-NOEL

Monsieur ROCHE-NOEL : Puisqu'il est question de crèches, je voudrais profiter de cette délibération pour faire un petit aparté sur un sujet qui mériterait beaucoup plus. Il s'agit malheureusement de la crèche des Frères-Voisin qui devrait, à la rentrée prochaine, faire face à un certain nombre de difficultés du fait de la recrudescence des demandes d'inscription qui ne manqueront pas d'y arriver. En fait, c'est l'ensemble des services publics de ce secteur très délaissé du XVe arrondissement qui feront face aux mêmes difficultés, secteur où nous étions encore vendredi dernier avec Jean-François LAMOUR et Chantal ROLGEN. Lorsque nous avons évoqué l'ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence au 28 rue du Colonel Pierre-Avia lors de notre séance du 30 novembre dernier, Madame VERSINI, qui est en charge de cette délégation, et Monsieur DARGENT nous ont répondu qu'il fallait accepter l'ouverture de ce centre en raison, ont-ils dit, d'une obligation morale mais aussi en faisant appel à des principes de générosité. En réalité, nous aurions aimé qu'on nous réponde à l'époque en des termes extrêmement précis, c'est-à-dire en termes de classes, de nombre de places en crèche, de surface de centre d'animation également, puisqu'on voit bien aujourd'hui que l'intégralité des services publics de ce secteur extrêmement difficile est en voie d'embolisation totale du fait de cette impensée totalement incompréhensible des services sociaux de la Ville de Paris. Je me permets de préciser que, à ma connaissance, la Mairie de Paris n'est pas la mairie de la générosité, elle n'est pas la mairie de la morale, elle est la mairie d'une collectivité de deux millions et demi d'habitants. A ce titre, elle doit veiller au bon fonctionnement des services publics, des écoles, des centres d'animation, des crèches, ce qui n'a absolument pas été fait. La mairie du XVe et l'ensemble des services publics de ce secteur se retrouvent dans l'obligation de gérer l'impensée d'une délégation qui mériterait (à mon sens, et je crois que c'est partagé par un certain nombre d'élus qui auront peut-être l'occasion de s'exprimer sur ce sujet) beaucoup plus d'attention.

Monsieur Le Maire : Monsieur LAMOUR

Monsieur LAMOUR : N'en déplaise à Monsieur DARGENT, nous allons reprendre le débat que nous avons eu lors de la précédente séance du Conseil d'arrondissement, qui nous a amené à parler de l'implantation de ce centre d'hébergement d'urgence. Pour rappel, l'emprise était prévue pour accueillir des logements pour étudiants, ce dont nous nous réjouissions, en particulier pour ce quartier. Alphée ROCHE-NOEL l'a très bien dit, c'est un quartier en difficultés, parce que très excentré, difficile d'accès et comportant exclusivement des

logements sociaux et très sociaux. Lors du précédent Conseil du mois de novembre, nous vous avons alertés sur les inquiétudes que pouvait entraîner l'implantation de ce centre d'hébergement d'urgence. Madame VERSINI, vous nous aviez répondu qu'il s'agissait de migrants, sans en préciser l'origine. Nous avions compris, à l'époque, qu'il s'agissait plutôt de cette vague de migrants venant de Syrie et d'Irak, et que tout se passerait bien puisqu'il s'agissait d'environ soixante-dix familles qui allaient être hébergées au fil du temps. Nous nous sommes rendus, avec Monsieur ROCHE-NOEL et Madame ROLGEN, sur place. Nous y avons passé quasiment tout l'après-midi de vendredi pour nous rendre compte de la situation. Nous l'avons fait en particulier parce que plusieurs personnes nous ont alertés sur la situation. D'une part, l'équipe enseignante de l'école maternelle et primaire des Frères-Voisin a vu arriver dans un premier temps onze enfants, ne parlant évidemment pas français, ce qui démontre que nous ne sommes pas obligatoirement dans une logique de migrants venant d'Irak et de Syrie. L'équipe enseignante commence à se poser des questions, ainsi que les parents d'élèves qui nous ont alertés sur une situation extrêmement sensible sur le sujet. L'équipe enseignante nous a dit qu'elle s'attendait à l'arrivée de vingt-sept autres enfants, en maternelle et primaire, sans pour autant (et c'est malheureusement la situation) qu'ils aient entendu parler d'un quelconque accompagnement du rectorat ou de la Mairie de Paris. Ce n'est pas tout, nous sommes également allés au centre d'animation où, là aussi évidemment, il a fallu faire face à une demande pour un certain nombre d'activités (je parle bien du centre d'animation des Frères-Voisin), alors que dans le même temps, le centre qui a été ouvert voici quelques semaines, quelques mois, au OCM CEASIL est quasiment vide et sans aucune activité. Nous avons trouvé un quartier en émoi, avec une volonté d'écoute évidemment, mais aucune réponse de l'opérateur de ce centre d'hébergement d'urgence, Emmaüs, ni des différents services de la Ville qui devraient (et c'est là que nous vous avions alertée la fois dernière, Madame VERSINI) être en amont pour installer un centre aussi important et qui pose, vous le voyez bien, de réels problèmes. L'école maternelle et primaire des Frères-Voisin connaît déjà de grandes difficultés, celles et ceux qui s'occupent ici de la problématique scolaire des Frères-Voisin le savent depuis longtemps, c'est une école qui souffre beaucoup, qui a rencontré de gros problèmes, avec des changements de l'équipe enseignante, des changements de directeur, une population qui est déjà en grandes difficultés. On va, semble-t-il, si nos chiffres sont exacts, voir s'ajouter une quarantaine d'enfants qui ne parlent pas un mot de français. Vous imaginez bien que les parents d'élèves, quelles que soient d'ailleurs les fédérations représentant ces parents, sont dans une grande inquiétude. Que va-t-on faire au niveau des crèches (Alphée ROCHE-NOEL en a dit quelques mots) et du centre d'animation ? Je ne vois pas comment accueillir ce surplus d'activité sans encadrement, sans personnel, sans moyen supplémentaire.

Madame VERSINI, mes chers collègues, nous vous avions alertés sur cette situation au mois de novembre. Il semble qu'entre le mois de novembre et aujourd'hui, rien n'ait été fait. A chaque fois que l'un des membres de l'équipe enseignante, du centre d'animation ou des parents d'élèves s'est rendu au centre d'hébergement d'urgence, il n'a obtenu strictement aucune réponse. Je crois que nous sommes aujourd'hui face à ce que nous avions évoqué, peut-être avec un débat très vif, je le reconnais, Monsieur DARGENT, mais nous vous avions alerté au mois de novembre sur cette situation. Je constate simplement que la décision unilatérale, que nous avions apprise par hasard (vous l'aviez fort justement dit lors de votre intervention, Monsieur le Maire), n'est pas supportable aujourd'hui pour un quartier qui souffre déjà beaucoup de sa position excentrée et d'un manque criant de moyens, quels que soient les services publics associés à ce quartier.

Voilà la situation, elle demande une réponse forte des services de la Ville mais également du rectorat, qui n'a pour l'instant apporté aucune réponse quant à l'accueil de cette population, et nous aimerions entendre la ville répondre rapidement à une situation qui ne pourra que s'aggraver au fil des jours et des semaines.

Monsieur le Maire : Je joins bien sûr mes demandes aux vôtres. **Monsieur MARTINEZ.**

Monsieur MARTINEZ : Je voudrais apporter un éclairage récent. J'ai reçu ce matin plusieurs habitants des Frères-Voisin qui sont venus me faire part des difficultés que les habitants de la rue Pierre-Avia rencontrent avec certaines familles de migrants qui, selon eux, ne font l'objet d'aucun accompagnement, d'aucun soutien, d'aucune aide sociale. Plusieurs faits m'ont été rapportés par ces habitants. Certains migrants, notamment des pays de l'est, pénètrent dans les immeubles de Paris Habitat, montent dans les cages d'escalier, frappent aux portes des habitants pour solliciter des dons et des aides. On m'a également signalé ce matin que la pharmacienne était elle-même importunée par des ressortissants étrangers qui sollicitent des médicaments périmés. Enfin, on m'a signalé que des véhicules et camionnettes, dont certains sont immatriculés dans les pays de l'est, notamment en Bulgarie, se garent d'une manière très désordonnée sur les trottoirs, sur les contre-allées de Paris Habitat. Les habitants ont un fort sentiment d'abandon de leur quartier et d'une sorte d'atteinte à leur tranquillité publique. Voilà ce que des habitants m'ont rapporté ce matin et je pense que vous devriez recevoir, Monsieur le Maire, une pétition signée d'un certain nombre d'habitants.

Monsieur Le Maire : Madame VERSINI

Madame VERSINI : Je vois qu'à partir d'une délibération relative à un projet très positif et constructif de création d'une crèche de soixante-six places rue Falguière, qui sera suivie par deux autres délibérations relatives à des ouvertures de places de crèches, notamment pour des enfants en situation de handicap dans la délibération suivante, on arrive à votre sujet favori : la critique systématique de toutes les actions de solidarité de la Ville, en partenariat avec l'Etat, pour accueillir des familles sans domicile fixe avec des enfants, avec des propos totalement exagérés et dénués de fondement à mon sens. L'association Emmaüs est une association extrêmement sérieuse, extrêmement investie, et vous le savez, tout comme l'ensemble des associations qui interviennent dans le XVe arrondissement et dans Paris pour la prise en charge de ces familles. Je suis désolé qu'à chaque fois qu'un centre s'ouvre (d'autant plus que le centre du Colonel Avia est ouvert pour la période hivernale) nous soyons confrontés à des débats de ce niveau. S'il y a des problèmes au cas par cas, nous pouvons bien sûr les régler, c'est tout à fait normal, avec Emmaüs évidemment. De là à tomber dans des exagérations complètement démesurées, je trouve que c'est tout à fait déplacé. Je m'en tiendrai là et si vous avez des informations un peu précises et basées sur des éléments objectifs, je les traiterai avec l'association Emmaüs.

Monsieur le Maire : Une fois de plus (mais nous sommes habitués ici), Madame VERSINI est dans le déni, refuse d'accepter qu'il y ait des problèmes dans cet arrondissement, problèmes consécutifs aux décisions qu'elle a prises sans aucune concertation ni information de la Mairie du XVe. Ce partenariat avec l'Etat a totalement exclu la Mairie du XVe. Nous n'avons que des sujets de préoccupation, voire de mécontentement, qui ont été très précisément exposés par Messieurs ROCHE-NOEL, LAMOUR et MARTINEZ en matière de demandes de places dans les écoles, de scolarisation, de sécurité maintenant. Vous parlez d'Emmaüs, qui est une association parfaitement légitime et recommandable, mais dont on me dit qu'elle songe à se retirer de l'encadrement de cet équipement, tant il est difficile à gérer et à assister. Quant aux migrants, on pouvait imaginer que la solidarité s'exprime avec des réfugiés persécutés, issus de zones de conflit du Proche-Orient. Or, on nous parle quasi-exclusivement de populations d'Europe de l'est, qui ont été parquées dans ce bâtiment, pour l'hiver nous dit-on mais nous n'avons aucune certitude là-dessus, et ce dans un secteur extrêmement difficile. C'est tout à fait inacceptable. Il ne suffit pas d'héberger, il faut aussi accompagner au niveau social, scolaire, et cætera. Nous allons vous donner davantage de précisions, puisque vous en souhaitez, Madame VERSINI, même si c'est plutôt à vos services de s'en préoccuper. Je vais donner la parole aux deux adjointes concernées par ces sujets : Madame ROLGEN pour les écoles et Madame MALASSIS pour les crèches. **Monsieur DARGENT.**

Monsieur DARGENT : J'ai eu une certaine surprise à l'issue du dernier Conseil d'arrondissement, mais surtout du dernier Conseil de Paris. Admettons que nous n'ayons pas la même conception des questions d'hébergement d'urgence, c'est très clair. Vous proposez à cette assemblée d'adopter un vœu et elle l'a adopté. Pourquoi ce vœu n'a-t-il pas été porté au Conseil de Paris, Monsieur le Maire ? A quoi sert-il de faire porter par cette assemblée des vœux si vous en restez au niveau du Conseil d'arrondissement, alors que vous savez très bien que c'est la Mairie de Paris qui décide. Vous allez me donner votre réponse sur la question de savoir pourquoi ce vœu n'a pas été relayé au Conseil de Paris. J'ai une explication ; je sais que je n'aurai pas de réponse, je vais donc vous la donner à l'instant. Il y a eu, au Conseil de Paris, un autre vœu sur les questions d'hébergement d'urgence, porté par Monsieur GOASGUEN, concernant l'implantation en lisière du Bois de Boulogne d'un centre d'hébergement d'urgence. Le groupe Les Républicains aurait porté en Conseil de Paris, par le Maire du XVe et par le Maire du XVIe, deux vœux opposés au principe même de l'hébergement d'urgence. Je pense que le groupe Les Républicains (auquel vous appartenez, Monsieur le Maire) a préféré éviter cette image devant l'opinion publique. Je crois, Monsieur le Maire, quand on a des convictions, qu'il faut les assumer jusqu'au bout. Un vœu présenté uniquement à ce Conseil d'arrondissement et sans être relayé au Conseil de Paris ne sert absolument à rien. Cela porte à dire que, sur toutes ces questions, vous souhaitez simplement faire de l'agitation politique locale, mais que vous ne croyez pas fondamentalement à ce que vous essayez de démontrer.

Monsieur le Maire : Vous voyez, mes chers collègues, dans quelle considération notre collègue Monsieur DARGENT tient notre Conseil : avec le plus profond mépris puisqu'il dit lui-même (ce sera d'ailleurs au procès-verbal) que nous ne servons à rien, que le Conseil d'arrondissement ne sert absolument à rien. Il a même dit : c'est de l'agitation politique locale. Donc tous nos débats sont de l'agitation politique locale, voilà à quoi vous servez, mes chers collègues. On n'aura jamais entendu un mépris aussi profond de notre Conseil. Nous allons d'ailleurs consulter nos conseils pour vérifier qu'il ne s'agit pas de diffamation ou d'insulte à l'encontre de notre Conseil d'arrondissement.

Tout d'abord, je considère qu'un vœu qui est porté dans ce Conseil est aussi digne et légitime qu'un vœu porté devant le Conseil de Paris. Deuxièmement, je vous ferai passer la collection complète, si vous le souhaitez, des vœux que j'ai portés moi-même, ou ceux portés par Monsieur LAMOUR ou d'autres dans notre Conseil, par rapport à l'implantation, que nous considérons effectivement improvisée, précipitée, sans préparation, mal organisée, sans concertation ni information, de centres d'hébergement d'urgence soi-disant pour migrants (on ne sait d'ailleurs pas trop qui est dedans), vœux portés devant le Conseil de Paris, notamment

(vous ne vous en souvenez peut-être pas) pour la rue du Bessin. Concernant ce vœu qui n'aurait pas été porté au Conseil de Paris, je vais regarder ce qu'il en a été. En tous cas, nous avons voté ce vœu. Effectivement, je propose de le porter de nouveau demain devant le Conseil de Paris. J'espère que nous aurons votre soutien puisque vous souhaitez que nous l'introduisions au Conseil de Paris. Nous l'introduirons au prochain Conseil de Paris et nous aurons un débat sur ce vœu, s'il n'y a que cela pour vous faire plaisir. **Madame ROLGEN.**

Madame ROLGEN : Je suis ravie d'entendre que Monsieur DARGENT a des convictions. Nous allons partager nos convictions, car j'en ai moi aussi. J'ai des convictions sur la défense de l'école publique et je suis vraiment désolée de voir que les propos que nous tenons sont considérés comme pas sérieux du tout, de la part de Madame VERSINI. Je vous le dis honnêtement, je me mets rarement en colère, mais j'ai là une colère froide sur ce qui se passe dans l'école de la rue des Frères-Voisin et j'aimerais être prise au sérieux. Je vous rappelle que cette école est en convention académique pluriannuelle de priorité éducative. Elle a donc, comme l'a dit Monsieur LAMOUR, reçu onze enfants non francophones nécessitant toute l'attention du personnel enseignant. Avant de venir ici (je prends moi aussi mon travail à cœur), je suis allée au bureau des écoles et il semble prévu (car nous n'avons aucune information officielle) d'inscrire quinze enfants en maternelle et dix-sept enfants en élémentaire cette semaine. Le directeur de l'école s'est d'ailleurs présenté lui-même au centre pour avoir des renseignements, personne n'a voulu le recevoir. La colère des parents est très grande. Est-ce que vous pouvez soupçonner un instant que la FCPE, qui n'est pas particulièrement de droite, soit dans une telle colère, comme nous l'avons vue vendredi soir ? Cette fédération, que nous avons rencontrée, a souffert les deux dernières années dans cette école, pour des raisons diverses. Elle a essayé de monter avec la nouvelle équipe un travail sur la parentalité et la cohésion. Elle nous a dit qu'elle était absolument désespérée et que tout était mis à mal par l'arrivée de ces enfants en difficultés. J'entends déjà les réflexions sur les effectifs faibles de cette école. Certes, mais quelle école peut faire face à quarante inscriptions d'un seul coup d'enfants ignorant tout du système scolaire ? Les classes UPEAA, c'est-à-dire celles destinées à accueillir des enfants non francophones, sont pleines. Les élèves ne peuvent pas non plus être répartis sur plusieurs écoles, comme on aurait pu le souhaiter pour alléger certaines difficultés. On ne peut pas car la situation géographique de l'école l'interdit. Je vous le dis honnêtement, je crains de graves problèmes. Les activités ARE (ce sont les activités de la Mairie de Paris) ont fait preuve de réactivité voici deux semaines, car elles ont été envahies par des enfants non-inscrits mais qui se présentaient car les activités étaient gratuites. Ces informations m'ont été fournies en direct par la CASPE et je vous ai tout de suite alertée. Qui peut dire que c'est de cette façon que nous allons développer le vivre-ensemble, tant prôné

par la Mairie de Paris ? La FCPE nous a dit ce que nous allons obtenir : le départ des élèves du quartier des Frères-Voisin vers Issy-les-Moulineaux ou le privé et, jusqu'à la fin de l'année, une atmosphère exécrable créée par une situation qui n'est absolument pas gérée. Je le répète : cette situation est indigne.

Monsieur le Maire : Inutile de préciser que l'académie nous a répondu qu'elle ne créerait pas de poste supplémentaire dans cette école. Je pense que toutes les précisions ont été fournies par Madame ROLGEN, et même de façon exhaustive concernant les difficultés que rencontre cette école, qui n'en avait vraiment pas besoin. Madame MALASSIS.

Madame MALASSIS : Comme d'habitude, la Mairie de Paris n'anticipe pas les conséquences de ses décisions en installant dans l'arrondissement, et dans la précipitation, des familles en grandes difficultés, sans prévoir l'accompagnement social nécessaire et des équipements adaptés avec l'affectation des personnels. Quelle ne fut pas ma surprise d'apprendre, en fin de semaine dernière, qu'une assistante sociale accompagnant une famille venue faire une inscription scolaire annonçait qu'il y avait des besoins d'admission en crèche pour une trentaine d'enfants. Comment trouver autant de places pour des enfants dont les parents ne travaillent pas, alors qu'il y a tant d'enfants, dont les deux parents travaillent, qui n'ont pu être admis lors des commissions précédentes ? Il est, selon moi, indécent pour des couples qui mettent leur avenir dans le XVe en danger, parce qu'ils ne peuvent faire garder leur enfant, de favoriser des demandes qui seraient prioritaires, sur des critères que j'aimerais qu'on me précise. Comment trouver autant de places de crèche alors que celle de la rue Saint-Charles est fermée à la suite de dégâts dus à une rupture de canalisation d'eaux usées ? Il a fallu recaser trente-et-un enfants dans les crèches environnantes et la réouverture n'est prévue que mi-mars. Comment trouver autant de places ? Je ne crois pas qu'on puisse compter sur les crèches du Ministère de la Défense, puisque la convention n'est toujours pas signée trois ans après avoir été proposée à la Ville par l'IGESA. La réponse de la Ville, qui date du 20 janvier dernier, indique que le vecteur juridique avec cet organisme est en débat et que le calendrier « flotte » encore. J'ose espérer que les places qui étaient proposées resteront inoccupées jusqu'à ce que la situation soit réglée, puisque les enfants ont fait leur rentrée depuis septembre dernier et que vous inaugurerez très prochainement le pôle enfance du Ministère de la Défense. Comment trouver autant de places de crèche alors que l'établissement dont il est question dans le projet de délibération a pris trois ans de retard dans sa construction et ne sera opérationnel que l'année prochaine ? Quant à l'établissement dont Madame VERSINI parlait tout à l'heure et qui sera géré par l'association Envoludia, 88 rue de Lourmel, on ne connaît toujours pas sa date d'ouverture, alors que les autres équipements municipaux de cette opération, dite Lourmel-

Eglise, fonctionnent déjà depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois. L'avenir n'est pas encourageant, car dans le PIM de Madame HIDALGO, il n'est pas prévu une seule place de crèche au cours de cette mandature, en dehors de la restructuration de la crèche Modigliani, dont la livraison est envisagée pour le troisième trimestre 2018. Il faudra donc compter sur quatre-vingt-trois places de crèche en moins pendant la durée des travaux. Décidément, le XVe ne bénéficie pas de moyens à la hauteur des attentes de ses administrés et je le regrette sincèrement.

Monsieur le Maire : Je rappelle que nous ne pouvons satisfaire qu'une famille sur cinq dans cet arrondissement, au moment où nous avons reçu, cette semaine, une demande pour trente enfants de plus dans ce quartier. Nous allons pouvoir terminer ce débat, mais il était important, compte tenu des difficultés que rencontre la population locale, de pouvoir l'évoquer.

Je vais mettre ce projet de délibération, 2016 DFPE 9 aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté. **Madame HIDALGO**.

Madame HIDALGO : Les projets de délibérations qui prévoient la création de quatre-vingt-dix places de crèches, c'est cela ? Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Oui, certes.

Echange hors micros.

Monsieur le Maire : Oui, quatre-vingt-dix au total. Vous avez raison, sauf que la crèche Falguière, comme l'a dit mon adjointe, a trois ans de retard. Elle ne comblera pas les insuffisances et elle ne sera pas ouverte avant 2018. Merci de cette précision. **Madame VERSINI.**

Madame VERSINI : Je voudrais juste vous rappeler que, voici quelques mois, nous nous sommes rendu compte que cent cinquante places ne sont pas attribuées dans le XVe arrondissement. Ça ne posait apparemment pas de problème à Madame MALASSIS. Depuis, je vous le reconnais, vous avez fait en sorte que soit accélérée l'attribution des places. Il y a un échange de courriers entre le directeur de la DFPE et vous-même. Vous avez été assez surpris de découvrir que beaucoup de places n'étaient pas attribuées dans votre arrondissement. Donc je pense que…

Monsieur le Maire : Madame VERSINI ignore sans doute que nous manquons de personnel dans les crèches, et que les directrices de crèches refusent d'ouvrir des sections parce qu'elles ne veulent pas dépasser les quotas et les normes.

C'est donc la double peine pour le XVe. Nous n'avons pas assez de crèches et nous n'avons pas assez de personnel.

11. **2016 DFPE 11- Subvention (333.799 euros) et convention avec l'association ENVOLUDIA pour la création d'un établissement multi-accueil au 89 rue de Lourmel(15e).**

12. **2016 DFDE 13- Subvention et convention avec l'association La Ribambelle pour le transfert et l'extension de l'établissement multi-accueil au 41 rue de Javel (15e).**

Monsieur le Maire : Nous avons tout à l'heure voté l'urgence pour un projet de délibération. 2016 DLH 59 - Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation, ainsi que les principes déterminant les compensations.
Je vais maintenant soumettre à votre vote les délibérations n'appelant pas de discussion. Je vous invite à un vote positif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.
Nous passons à la deuxième partie de notre ordre du jour, avec deux vœux.

Le Vœu n°13 est un vœu à la Maire de Paris présenté par Les Républicains, relatif à une expérimentation d'ampoules LED lumineuses à énergie solaire implantées sur les passages piétons à proximité des écoles en vue d'améliorer la sécurité routière

Monsieur Le Maire : Madame ROLGEN.
Madame ROLGEN : Très souvent, nous sommes saisis par les parents des élèves des écoles, très inquiets pour la sécurité de leurs enfants lorsqu'ils ont une rue ou une avenue dangereuse à traverser. Même lorsque les établissements ont un point école désigné, il arrive que les ASP soient absents pour diverses raisons. En 2015, ils ont disparu en attendant d'être équipés de gilets pare-balle. Les horaires de leur arrivée ne favorisent pas non plus leur présence : 8 heures du matin, alors qu'ils doivent s'équiper et se rendre sur place pour faire traverser les enfants à partir de 8 heures 15. De plus, même si tout se passe bien, c'est-à-dire s'ils sont à l'heure, il est nécessaire de rappeler que ces ASP sont mobilisés sur les horaires scolaires et non sur les horaires périscolaires. Ainsi, les élèves sortant à 18 heures le soir ne bénéficient d'aucune aide pour traverser ces rues,

en particulier en hiver. N'est-il donc pas envisageable de trouver des moyens matériels permettant d'assurer la sécurité des élèves traversant les rues ?

Monsieur Le Maire : Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Je sais que nous avions déjà présenté un vœu quasi-analogue, il y a de cela quelques mois, sur ces LED. Les parents d'élèves mais aussi les DDEN sont revenus vers nous, à la fois à cause du manque de personnel et, comme l'a rappelé Madame ROLGEN, des ASP qui font les points école, mais aussi pour la surveillance après le temps scolaire, donc dans le temps périscolaire. On s'est aussi penché auprès de la DVD pour voir quelles solutions pourraient être envisagées. Effectivement, j'aimerais qu'on puisse expérimenter dans cet arrondissement ce système de LED qui permettrait de mieux voir le passage piéton et de mieux sécuriser la traversée, notamment des enfants. C'est pour cela que nous remettons ce vœu à l'ordre du jour aujourd'hui, en espérant qu'il passera aussi au Conseil de Paris.

Monsieur le Maire : Il sera inscrit sans faute. Monsieur BAGHDAD pour une explication de vote.

Monsieur BAGHDAD : Comme Monsieur PINET l'a rappelé, c'est un vœu qui rappelle un vœu précédent, déposé en septembre 2014. La réponse de notre groupe est la même que celle que nous avions à l'époque. Nous sommes tous favorables à la sécurité routière et à la sécurisation des passages scolaires notamment. Pour autant, un certain nombre de principes doivent être respectés, notamment dans une agglomération comme la nôtre et particulièrement en ville. Sur le chemin scolaire, une note du CERTUS (excusez-moi, c'est un peu technique) qui précise que les accidents liés aux trajets scolaires se produisent souvent davantage à proximité du domicile qu'autour des écoles ; qu'en termes de sécurisation, la politique de la Ville fait en sorte d'apaiser la circulation avec une extension des zones 30, ce qui doit ralentir la vitesse et faire en sorte de sécuriser notamment les points école. Nous avons des comportements différents d'automobiles et nous pouvons avoir des axes routiers où la visibilité est très large, avec plus de deux mille mètres à certains endroits. Il y a donc une diversité des comportements et des écoles, il n'y a pas d'homogénéité. Le fait qu'il n'y ait pas d'homogénéité vient contredire des grands principes d'aménagements de sécurité routière qui sont définis par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière : uniformité, homogénéité et simplicité. Avoir des LED à certains endroits et pas à d'autres peut troubler des automobilistes. Par ailleurs, compte tenu de l'éclairage électrique qui existe dans la ville, aucune rue n'est sujette à l'obscurité, ce qui assure une visibilité parfaite pour voir le passage et les écoles. Une telle expérimentation n'est pas pertinente

à Paris. Nous avons donc la même opposition qu'en septembre 2014, c'est-à-dire un vote contre. Nous sommes cohérents par rapport à quelques mois précédents.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD ferait un excellent délégué interministériel à la sécurité routière, même si le poste n'est pas vacant, puisqu'il reprend la réponse de la délégation. A même question, même réponse, puisque c'est la même réponse que la dernière fois, sauf que la situation de notre ville en matière de danger a été modifiée, en fonction des affectations nouvelles des ASP, notamment par rapport au danger terroriste. Y a-t-il une autre explication de vote ? Sinon, nous allons passer au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci, c'est adopté.

Vœu n°14 - Vœu à la Maire de Paris présenté par le groupe Les Républicains relatif à la définition d'une politique globale d'enseignement musical à Paris

Monsieur Le Maire : Monsieur CRAVENNE.
Monsieur CRAVENNE : Décryptons ensemble dans un premier temps, si vous le voulez bien, les objectifs fixés par l'exécutif concernant la réforme des conservatoires de musique pour la rentrée 2016. Quand l'exécutif dit qu'il veut développer de nouvelles filières en démocratisant l'accès aux conservatoires, en favorisant l'accueil des adolescents, en accompagnant les pratiques contemporaines de la musique, et enfin en favorisant l'innovation pédagogique, il faut en fait comprendre : développer les filières collectives pour avant tout réduire les coûts. Une fois de plus, Madame HIDALGO privilégie le quantitatif sur le qualitatif. Quand l'exécutif dit qu'il veut mettre en place un plan d'éveil musical en démocratisant l'accès à l'enseignement artistique et en co-bâtissant un nouveau parcours d'éducation musicale entre le conservatoire et l'école, il faut dans les faits comprendre : augmenter le nombre d'élèves de manière factice et artificielle. Une fois de plus, Madame HIDALGO privilégie l'affichage à l'efficacité. Enfin, quand l'exécutif dit qu'il veut développer les partenariats en donnant une visibilité et une complémentarité à l'offre des conservatoires et en élargissant l'offre de ces conservatoires à des publics éloignés, il faut de fait comprendre : réduire le supposé magistère des conservatoires sur l'enseignement musical. Une fois de plus, Madame HIDALGO privilégie l'idéologie à l'intérêt des petits Parisiens et de leurs parents. La Ville a donc décidé de supprimer les cours individuels de musique dans les centres d'animation. Cette décision va porter un grave préjudice aux centres d'animation dont le budget reposait pour beaucoup sur ces cours. Les centres d'animation font de nouveau, et c'est très regrettable, les frais de décisions politiques anti-familles de l'exécutif après, on ne le rappelle jamais assez, la hausse des tarifs des équipements publics. Le problème est que ce choix devrait être le logique corolaire du développement de

l'apprentissage de la musique pour tous. Or, la Maire de Paris veut développer les cours dans les conservatoires qu'elle juge trop élitiste. Il faudrait en fait développer l'offre des conservatoires de façon inédite en termes d'infrastructures comme de moyens humains et donc dans un avenir plus que lointain. C'est pourquoi la Ville doit impérativement renoncer à son projet pour, au contraire, organiser une offre mieux structurée et dont l'organisation serait plus démocratique, et lancer une concertation directement avec les arrondissements concernés afin, pour une fois, de faire correspondre son action avec les réelles attentes du terrain, et cela loin de toute idéologie stérile ou sectarisme ravageur.

Monsieur Le Maire : Monsieur RACAPE.
Monsieur RACAPE : Je suis en total accord avec mon collègue, Monsieur CRAVENNE. Je voulais juste revenir sur un point important. La création de nouveaux tarifs a déjà eu un effet dévastateur sur la fréquentation des centres d'animation et sur les futurs équilibres budgétaires. Certains parents n'ont pas eu d'autre choix que de retirer leurs enfants des centres d'animation. Cette mesure idéologique ne prend pas en compte les réalités musicales. Qui peut croire qu'on peut apprendre certains instruments de manière collective ? Tous ceux qui ont appris à jouer d'un instrument de musique étant jeunes savent que, par exemple, le piano n'est pas un instrument qu'on apprend de manière collective mais bien de manière individuelle. Les parents risquent à nouveau de retirer leurs enfants des centres d'animation. Cela libérera peut-être de manière artificielle des places. La réalité est que la Ville souhaite camoufler le manque de places dans les conservatoires et, comme l'a dit mon collègue, il vaudrait mieux créer de nouvelles structures. D'ailleurs, les parents ne sont pas dupes, une pétition est sortie sur internet et, en seulement quelques jours, trois mille parents l'ont déjà signée. Chaque heure, le nombre de signataires augmente par centaines. Pour conclure, je rajouterai juste que les enfants et les jeunes, les futurs musiciens seront une fois de plus victimes de la politique de la Ville, par idéologie.

Monsieur Le Maire : Madame de FRESQUET.
Madame de FRESQUET : Quelques mots pour dire la nécessité d'une véritable consultation locale sur cette réforme, à la fois avec le responsable du conservatoire, les professeurs, les centres d'animation, les parents et les usagers, afin que celle-ci soit une véritable définition d'une politique globale d'enseignement musical à Paris, et non ce qui est ressenti actuellement comme un palliatif au manque cruel de places dans notre conservatoire et une atteinte aux cours particuliers, d'une grande qualité, dispensés dans les centres d'animation. Voilà ce que je souhaitais rajouter aux propos de mes collègues.

Monsieur le Maire : Merci. Pour une explication de vote, Madame ROY.

Madame ROY : Dans ce vœu, vous dénoncez une logique purement comptable que nous aurions mise en œuvre. Nous mettons en œuvre une politique dont l'objectif est de démocratiser l'accès à l'enseignement musical à Paris. Je donnerai simplement un constat qui est fait notamment au niveau des conservatoires, même s'il faut nuancer dans chaque arrondissement. Aujourd'hui, seulement 12 % des élèves appartiennent aux quotients familiaux 1, 2 et 3. Je pense que notre objectif est extrêmement important. Cet objectif se décline aujourd'hui à travers deux réformes, avec tout d'abord la réforme des conservatoires qui est actuellement à l'œuvre et qui vise notamment à diversifier le profil des élèves et à ouvrir le nombre de places. Cela se décline en trois axes, avec le renforcement des liens avec l'école. Je crois qu'on peut saluer tout le travail qui a été fait dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs avec le conservatoire. Ça a touché sept mille cinq cents élèves à Paris, six cents dans le XVe arrondissement. Cette réforme vise également à créer de nouvelles filières collectives d'enseignement et à développer des partenariats avec des structures associatives locales. De nombreuses expérimentations sont aujourd'hui en cours dans les conservatoires de Paris, y compris dans le XVe arrondissement. La deuxième réforme pour atteindre l'objectif de démocratisation concerne les établissements qui accueillent de la jeunesse, notamment les centres d'animation. Ça vise, là aussi, à augmenter et à démocratiser la fréquentation notamment des jeunes.

Je reviens sur votre première demande dans votre vœu. Je m'inscris en faux par rapport à ce que vous dites. Contrairement à ce que vous annoncez, il n'y a pas de diminution des cours individuels de musique dans les conservatoires, mais nous créons aujourd'hui un enseignement collectif qui ne vient pas se substituer mais qui est une nouvelle offre complémentaire. Il n'y a donc pas de diminution des cours individuels dans les conservatoires. Dans les centres d'animation, il y a effectivement aujourd'hui une réflexion en cours, mais qui est en concertation avec les associations qui gèrent ces équipements, pour remplacer les cours individuels par des cours collectifs, ce qui devrait permettre d'augmenter le nombre d'élèves et d'avoir un cadre pédagogique plus adapté.

Concernant la deuxième demande de votre vœu, c'est bien l'objet des réformes qui sont mises en place et des modalités qui vont avec. Ça correspond à de nombreuses demandes qui ont été engagées, à des vœux qui ont été faits au Conseil de Paris. Ces points que vous développez seront abordés notamment dans le cadre de groupes de travail locaux. Vous savez comme moi qu'une réflexion est en cours pour tout ce qui concerne le conventionnement d'associations, qu'il y

aura certainement un aboutissement à la rentrée 2016 avec des associations. Nous voterons donc contre.

Monsieur le Maire : C'est dommage que la réponse idyllique de Madame ROY soit totalement contredite par les milliers de pétitionnaires, parents mécontents, les mouvements de protestation des professeurs des conservatoires et des responsables des centres d'animation. Pour une explication de vote, Monsieur MENGUY.

Monsieur MENGUY : Ce qui vient d'être dit part d'un double constat qui est faux. D'abord, les cours collectifs pour apprendre la musique, il n'y a rien de plus anti-pédagogique que cela. C'est un apprentissage à nul autre pareil et commencer la musique par des cours collectifs, c'est d'ores et déjà ne pas donner une vraie chance à des futurs talents, voire des futurs prodiges de la musique dont nous avons besoin. Monsieur le Maire, heureusement, vous avez des cours individuels en musique, sinon vous ne seriez pas le prodige que vous êtes.

Le second point est de valoriser à ce point les conservatoires alors que c'est quelque chose qui est loin de la réalité. D'abord, ce que vous dites sur les rythmes éducatifs n'a aucun sens puisque c'est hors des horaires où le conservatoire est utilisé d'habitude, en particulier le mercredi après-midi. La comparaison avec les ARE n'a rien à faire ici. Sur les conservatoires, ce n'est pas la peine de déshabiller Paul pour habiller Philippe, ça ne sert à rien. Vous nous dites que vous voulez travailler avec des associations, il y a des associations dans les centres d'animation. Vous nous dites que vous voulez de la qualité, les cours individuels dans les centres d'animation sont des cours de qualité et les conservatoires, même avec une réforme d'ici quelques mois, voire quelques années, ne seront jamais en capacité d'accueillir tous les élèves, qui vont actuellement dans les centres d'animation, le mercredi après-midi ou sur d'autres créneaux. De toute façon, vous supprimez ça pour les centres d'animation, ce qui va évidemment poser d'énormes problèmes pour les associations délégataires concernant la gestion et l'accueil des élèves. Vous imaginez le cours collectif de trompette, autant vous dire que ça va être dévastateur pour les oreilles de tout le monde. Bref, cette réforme n'a aucun sens, elle est précipitée et on sait bien que quand la gauche parisienne lance une réflexion, c'est qu'en général, elle a décidé avant de réfléchir.

Monsieur le Maire : Nous allons voter ce vœu. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est adopté, merci.

Le vœu est adopté.

Monsieur le Maire : Avant de clôturer notre séance, quelques informations diverses. Les dates des prochains conseils d'arrondissement seront les 14 mars, 2 mai, 30 mai et 20 juin. Quelques réunions : le 8 février à 19 heures, lancement de la concertation publique sur la procédure d'élaboration du contrat de revitalisation artisanale et commerciale avec Madame POLSKI ; le mercredi 10 février à 17 heures, conférence sur le diagnostic social avec Madame VERSINI ; le jeudi 11 février, salon des séniors ; le 15 février à 20 heures, pièce de théâtre A la bonne Adresse de Berthe KOK ; le 8 mars à 19 heures, pièce de théâtre Les Confidences dans le cadre de la Journée de la Femme ; les vendredi 11 et samedi 12 mars, salon de la généalogie. Les dates des conseils de quartier : 7 mars à 19 heures, Dupleix-Motte-Piquet ; le 8 mars à 19 heures, Saint-Lambert ; le 9 mars, Pasteur-Montparnasse ; le 10 mars, Cambronne-Garibaldi ; le 11 mars, Georges-Brassens ; le 15 mars, Violet-Commerce ; le 17 mars, Citroën-Boucicaut ; le 21 mars, Alleray-Procession ; le 22 mars, Vaugirard-Parc des Expositions ; et le 23 mars, Emeriau-Zola. La séance est levée.

Monsieur Philippe GOUJON,

Député-Maire du 15ème Arrondissement